



SCI , SCIA et copropriété

Par **colodan**, le **08/04/2015** à **11:08**

Bonjour,

la SCI des bords de marne à été crée le 30 décembre 1969. pour devenir copropriétaire, il faut demander l'avis de l'Ag de SCi pour racheter les parts sociale de cette SCI.

La copropriété étant constituées par 4 copropriétaires, le syndic convoque tous les porteurs de parts sociale pour l'AG de la copropriété. De plus, il fusionne la comptabilité de la SCI et celle de la copropriété. J'ai lu que la création de la forme SCIA date de 1971. Comment peut-on convoquer tous les porteurs de parts sociale pour une AG de copropriétaire?

Comment peut-on fusionner les comptabilités des deux sociétés qui ont chacune des statuts différents?

Pourriez-vous m'apporter réponse sur ce sujet? Merci.

D. COLOMB